

**Sujet :**[INTERNET] Enquête Publique - projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque / Jau Dignac Loirac

**Date :**Fri, 19 Feb 2021 02:58:01 +0100

Mes préoccupations concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit Pontac à Jau Dignac et Loirac ont en partie déjà été citées par le document MRAE: suppression de zones humides dans un site Natura 2000, incompatibilité avec la carte communale, intégration paysagère, absence de proposition d'un site alternatif.

En outre, si l'obstacle des dimensions du projet rapportées à la taille de l'agglomération et à la proximité des habitations est dit non pertinent dans la note des avocats, il peut je pense être soulevé en ce qui concerne l'impact humain:

- bruit à 40-250m des maisons les plus proches: passage des camions sur 6 mois de travaux , fauchage thermique annuel sur 5.7 hectares en phase d'exploitation
- accessibilité de la déchetterie sur les 6 mois de travaux
- dégradation du chemin de Pontac par le passage des camions sur 6 mois de travaux.

Pour finir, j'ai lu dans Le Journal du Médoc du vendredi 12 février 2021 (p.4 et 5) un exposé sur l'artificialisation des sols dans le Médoc ; le Conseil Régional aurait pour objectif une réduction de l'artificialisation de moitié à l'horizon 2030, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. N'y a t'il pas contradiction avec le projet d'implantation de cette centrale à Jau Dignac et Loirac?

Agnès MEYER